
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière
américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-407

Le 17 août 2005

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2002-05-24	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2002-05-29	Délivrance de la directive
2005-03-22	Réception de l'étude d'impact
2005-04-27 au 2005-06-15	Consultation auprès des ministères et organismes
2005-06-15	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2005-08-12	Réception de l'addenda n° 1

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à compléter le lien autoroutier manquant entre l'*Interstate* 89 (I-89), accessible au sud de la frontière américaine, et le tronçon actuel de l'autoroute 35 (A-35) qui se termine à l'est de la rivière Richelieu, sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Selon le ministère des Transports (MTQ), ce nouveau tronçon de l'A-35 permettra de faciliter le mouvement des personnes et des marchandises entre Montréal et Boston, de remédier aux problématiques que pose la route 133 (route actuellement utilisée entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu) ainsi que d'augmenter la sécurité et la qualité de vie des riverains de la route 133 en raison de la suppression de la circulation en transit.

Il est prévu de construire deux chaussées de deux voies chacune et sans accès autres qu'aux échangeurs, entre la Municipalité de Saint-Armand au sud et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au nord, et ce, principalement à l'intérieur d'une emprise que possède déjà le MTQ. L'autoroute traversera un milieu rural pour 33 des 38 km de longueur du projet. En plus des échangeurs prévus à proximité des noyaux urbains, le projet comprend la construction de sept ponts d'étagement et un pont au-dessus de la rivière aux Brochets. Le calendrier préliminaire des travaux, présenté dans l'étude d'impact, prévoit que ceux-ci s'échelonnent sur plusieurs années, selon 4 phases, soit de 2006 à 2011. Le coût des travaux est estimé à 250 millions de dollars.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 35 implique plusieurs enjeux environnementaux puisque le tronçon de route à construire traverse bon nombre de milieux naturels riches en habitats d'intérêt qui accueillent des espèces floristiques et animales à statut particulier.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'initiateur de projet, en ce qui a trait au milieu naturel, sont : la préservation de la zone inondable située à l'embouchure de la rivière aux Brochets qui se déverse dans le lac Champlain, la protection des territoires et des espèces d'intérêt écologique tels que les milieux humides, les boisés matures, les habitats fauniques ainsi que les espèces fauniques et floristiques à statut particulier. Pour ce qui est du milieu humain, le principal enjeu concerne l'intégrité du territoire agricole en regard de la zone permanente, des pertes de superficies sur des sols de bon potentiel, de l'atteinte à l'intégrité des érablières exploitées ou potentielles ainsi que du morcellement et de l'enclavement des terres. Viennent s'ajouter à cela, la préservation du cadre bâti et la qualité de vie des riverains.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 27 avril 2005 au 15 juin 2005, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction du développement durable, du patrimoine et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Environnement Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1*, préparée par Génivar, mars 2005, 337 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : annexes*, préparée par Génivar, mars 2005, pagination multiple;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du MDDEP*, préparées par Génivar, août 2005, 72 p. et 12 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 35 – Inventaire hydrogéologique*, préparé par le Service géotechnique et géologie, secteur mécanique des roches, 1^{er} août 2005, 17 p. et 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Parachèvement de l'autoroute 35 – Calendrier préliminaire des travaux : Nouvel échancier de réalisation*, préparé par le Service des inventaires et du plan, août 2005, 1 p. et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 29 mai 2002.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Céline Dupont, Biologiste, M. Sc. Env.
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre